

IMBAKIN HOLDING
SOCIETE ANONYME – NAAMLOZE VENOOTSCAP

**Procès-verbal de l'Assemblée Annuelle Ordinaire des actionnaires tenue le mardi 14 mai 2024
chez TreeTop Asset Management, avenue des Francs 79 à 1040 Etterbeek**

La séance est ouverte à 10.30 heures, sous la présidence de Monsieur Christophe Evers, à la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

BUREAU

Monsieur le Président désigne en qualité de Secrétaire :

- Monsieur Hubert de Ville de Goyet

Monsieur le Président propose comme scrutateur le Baron Bernard de Gerlache, qui accepte.

L'Assemblée constate la présence des administrateurs suivants :

- Monsieur Christophe Evers
- Monsieur Thierry Beauvois

Ceux-ci complètent, de droit, le bureau.

Deloitte Réviseurs d'entreprises SCRL, Commissaire, représenté par Madame Corine Magnin, est également présent.

VALIDITE ET COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites conformément à la loi, dans:

Le Moniteur belge du 8 avril 2024
De Tijd du 27 avril 2024

La convocation a été également publiée sur le site Internet le 8 avril 2024.

L'extrait justificatif est déposé sur le bureau. Des lettres missives ont, en outre, été envoyées aux actionnaires en nom, et des messages électroniques aux administrateurs et au commissaire le 29 avril 2024; il ne doit pas être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires se sont conformés à l'article 32 des statuts prescrivant :

- L'enregistrement des actions dématérialisées auprès d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation le 3 mai 2024 à 24 heures et qui aura émis une attestation constatant cet enregistrement au plus tard le 7 mai 2024.
- L'enregistrement des actions nominatives dans le registre des actionnaires le 3 mai 2024 à 24 heures et qui aura fait connaître par écrit son intention d'y assister avant le 7 mai 2024.

Sont présents ou représentés les 5 actionnaires indiqués à la liste de présence avant l'ouverture de la séance et annexée au présent procès-verbal avec les originaux des procurations y mentionnées.

IMBAKIN HOLDING
SOCIETE ANONYME – NAAMLOZE VENOOTSCAP

2.444.755
Selon cette liste des présences, ~~2.445.255~~ actions sont présentes ou représentées sur les 3.189.330 actions représentatives du capital social ayant pouvoir de vote.

2.444.755
Chaque action donne droit à une voix. Il est pris part au vote pour un total de ~~2.445.255~~ voix.

La liste de présence est clôturée par les membres du bureau.

Tous les faits exposés par le Président et le Secrétaire sont vérifiés par le Bureau et reconnus exacts par l'Assemblée ; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer.

L'ordre du jour comporte :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2023.
2. Rapport du commissaire sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2023.
3. Proposition d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 ainsi que l'affectation du résultat.
4. Proposition de donner décharge, par vote séparé, aux administrateurs pour leur gestion
5. Proposition de donner décharge au commissaire pour sa mission de contrôle.

*

DELIBERATIONS

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.

Le Président fait lecture du Rapport du Conseil d'Administration

Les administrateurs répondent aux questions posées par l'Assemblée ; les informations complémentaires demandées sont fournies.

2. Comptes clôturés au 31 décembre 2023.

Les comptes statutaires, comprenant le bilan, le compte de résultats et l'annexe de l'exercice clôturé le 31 décembre 2023 sont soumis à l'examen de l'Assemblée.

Il est donné réponse aux questions posées par les membres de l'Assemblée.

Le bilan, le compte de résultats et l'annexe sont approuvés à l'unanimité.

Affectation des résultats

L'Assemblée approuve à l'unanimité des voix l'affectation des résultats ressortant des comptes annuels sociaux qui viennent d'être approuvés.

Perte de l'exercice	5.383	Euros
Report du bénéfice antérieur	155.961	Euros
Bénéfice à affecter	150.579	Euros
Bénéfice à reporter	150.579	Euros

3. Décharge aux Administrateurs

- Par vote spécial et à l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée donne décharge à Monsieur Christophe Evers pour l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.
- Par vote spécial et à l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée donne décharge à Monsieur Thierry Beauvois pour l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

4. Décharge au Commissaire

Par vote spécial et à l'unanimité des voix exprimées, l'Assemblée donne décharge au Commissaire, pour l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

Le Secrétaire

Le Président

Le Scrutateur